

## DÉLIBÉRATION

### Conseil d'administration

Séance du 16 décembre 2026

Délibération  
n° 241-2025  
Point 4.13.13

#### Point 4.13.13 de l'ordre du jour

**Capacités d'accueil, attendus et éléments pris en compte pour l'examen des dossiers à l'entrée du 1er cycle pour 2026/2027**

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Conformément au code de l'éducation, les capacités d'accueil de chacune des formations de première année de premier cycle sont arrêtées par le Recteur d'Académie sur proposition de l'Université. « La notion de capacités d'accueil recouvre l'ensemble des places proposées sur la plateforme Parcoursup aux candidats néo-entrants ainsi qu'à tous les candidats en réorientation (interne ou externe). En revanche, n'entrent pas dans le champ de ces capacités les candidats redoublants et les candidats étrangers soumis à la demande d'admission préalable ».

Parallèlement aux capacités d'accueil, l'université peut éventuellement adopter des attendus locaux venant compléter les attendus nationaux définis au niveau de la mention. Les attendus locaux, comme les attendus nationaux, ne peuvent cependant être conçus comme des critères permettant d'écartier ou de retenir des candidatures, mais comme une aide au choix du lycéen, une manière de l'informer de ce qui est attendu de lui.

Enfin, chaque université doit préciser pour chaque formation les éléments pris en compte pour l'examen et le classement des dossiers. Ces éléments doivent être renseignés précisément, car ils déterminent les conditions dans lesquelles sera opérée la réponse aux vœux reçus par chaque formation. Par ailleurs, comme indiqué par le ministère, « Une formation ne pourra pas invoquer pour justifier sa décision un élément qu'elle n'aura pas saisi dans la plateforme et qu'elle n'aura donc pas porté à la connaissance des lycéens et étudiants en réorientation. ».

A la suite de ce document est joint, le tableau des Capacités d'accueil, attendus et éléments pris en compte pour l'examen des dossiers à l'entrée du 1er cycle pour 2026/2027.

Les élus CFVU ont souhaité procéder à des votes séparés pour certains points du dossier

- Capacités d'accueil du BUT Sciences de l'aliment et biotechnologie : approuvées avec 24 voix pour, 7 contre et 2 abstentions
- Capacités d'accueil du BUT Génie électrique et informatique industrielle – Trinational : approuvées avec 17 voix pour et 16 abstentions
- Capacités d'accueil du DEUST Préparateur en pharmacie Haut-Rhin : approuvées avec 16 voix pour, 16 abstentions et 1 « ne prend pas part au vote »

- Capacités d'accueil de la licence Arts du spectacle - Création, médiation (TC) : approuvées avec 17 voix pour, 7 contre et 9 abstentions
- Capacités d'accueil de la licence Economie et gestion : approuvées avec 17 voix pour, 7 contre et 9 abstentions
- Capacités d'accueil de la licence Géographie et aménagement : approuvées avec 17 voix pour, 7 contre et 9 abstentions
- Capacités d'accueil de la licence Portail Physique - Sciences pour l'ingénieur : approuvées avec 17 voix pour et 16 abstentions
- Capacités d'accueil de la licence Psychologie : approuvées avec 17 voix pour, 14 contre et 2 abstentions
- Capacités d'accueil de la licence Physique et Santé : approuvées avec 24 voix pour et 9 abstentions
- Capacités d'accueil de la licence Sciences sociales : approuvées avec 17 voix pour, 14 contre et 2 abstentions
- Les autres capacités d'accueil, ainsi que les attendus et éléments pris en compte pour l'examen des dossiers sont approuvés avec 33 voix pour

**Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER**

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les capacités d'accueil, attendus et éléments pris en compte pour l'examen des dossiers à l'entrée du 1er cycle pour 2026/2027.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	2
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

**Destinataires :**

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 17 décembre 2025

La Directrice générale des services



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Valérie GIBERT', is positioned below the title 'La Directrice générale des services'.